

Commission du personnel de la



Genève le 12.12.2011.

**Lettre ouverte au Conseil municipal
de la Ville de Genève**

Concerne : allocation enfants et respect du Statut du personnel et du Regap

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux.

Les représentant-e-s de la Commission du personnel de la Ville de Genève et des syndicats SIT et SSP ainsi que de l'association de personnel Ville de Genève et Services industriels font part aux membres de cette assemblée de leur profonde indignation quant au refus de l'augmentation des allocations enfants dans le cadre des débats sur le budget 2012. Il s'agit d'une violation pure et simple du nouveau Statut et de son règlement d'application. Cet amendement donne un très mauvais signal au personnel Ville de Genève un an à peine après l'entrée en vigueur de ces nouvelles conditions de travail. Nous souhaitons rappeler que l'allocation pour enfant avait été adoptée en contrepartie de l'abandon progressive de la participation à la prime d'assurance maladie. Le Statut et le REGAP ont fait l'objet d'un accord signé entre les organisations représentatives du personnel et le Conseil administratif. Le Conseil municipal a voté ce Statut et nous attendons qu'il respecte ses engagements.

Pour les organisations représentatives du personnel

Alain Fricker
Président de la Commission du personnel